



Participation au jury



Budget Participatif - N°6 / 2026

La commission dédiée au budget participatif sera composée de M. Le Maire, de l'adjointe aux projets participatifs et des élus.es ne siégeant pas dans cette commission. Elle sera sollicitée pour examiner la recevabilité des projets déposés selon les critères énoncés dans le règlement.

Ils veilleront également à ce que les projets présentés ne génèrent pas de situations de conflit d'intérêt. Aucun membre de la commission ne peut être porteur de projet.

Les conditions de participation au vote Toute personne physique justifiant d'une adresse personnelle sur la commune et âgée de 14 ans minimum.

Je soussigné.e

Adresse postale complète :

.....

Né.e le (pour les mineurs)

Courriel :

Tél :/...../...../.....

☐ Je candidate pour intégrer le jury du budget participatif de la ville de L'Hermitage.

☐ J'atteste avoir pris connaissance du règlement

Le Signature des parents (si mineurs)

